



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
13 juin 2022**

20h00-23h30 : Séance publique

23h30-23h59 : Huis-clos

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 690'000.- TTC destiné à la réalisation des études pour le réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux
 - 4.2. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'621'000.- TTC destiné à la réalisation des travaux en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville
 - 4.3. Rapport d'information de la commission Equipements publics concernant le Centre Sportif du Blanché, l'outil Signa-Terre et le CAD à l'école du Pommier
 - 4.4. Rapport d'information du groupe de travail « Plan directeur communal » sur l'avancement de l'avant-projet de PDCom
 - 4.5. Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association « Grand-Saconnex Natation »
- 5 Projets de délibérations
 - 5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 690'000.- TTC destiné à la réalisation des études pour le réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'621'000.- TTC destiné à la réalisation des travaux en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville
- 6 Propositions du Conseil administratif
- 7 Route des Nations et grands travaux
- 8 Motions
- 9 Résolutions : néant
- 10 Questions des Conseillers municipaux

- 11 Propositions des Conseillers municipaux
- 12 Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications / Remarques
- 13 Huis-clos : Naturalisations (9 dossiers)

Sont présents :

Mmes et MM. Claude BAECHLER, Vice-président (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) (*jusqu'à 22h30*) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Secrétaire (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

Mme Sandra PORTIER, Maire
 M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
 M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
 Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

Mme Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)
 M. Saïd BOUCHARB (INDÉPENDANT)
 Mme Celtia CONCHA (VERTS)

La Présidente ouvre la séance à 20h01 et annonce avec regret la démission de M. WAGNER en date du 10 juin 2022. Elle souhaite la bienvenue au public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022

Le procès-verbal est approuvé par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents, avec les corrections suivantes :

P.6, §8 :

« **En préambule** M. POMATTO donne une courte présentation des comptes **communaux 2021** (annexe 5). (...) La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération (...) »

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Croisière des Aînés ;
- Marché de Saconnay ;
- Fête du Pain ;
- Conférence « Communes & Climat »
- Ramène ta fraise ;
- Portes ouvertes de la Villa Sarasin

Courriers :

M. SIMETH donne lecture du courrier de Mme JOBIN (*annexe 1*). La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE propose de déléguer le traitement de ce courrier au CA, puisque la commission ATM s'est déjà prononcée à l'unanimité sur ce projet.

Cette proposition est adoptée par 20 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. BAECHLER lit le courrier de l'Association Mobilité Autrement (*annexe 2*). La Présidente ouvre la discussion.

Mme MICHAUD ANSERMET propose de renvoyer ce courrier en commission Aménagement du territoire, mobilité.

M. PORTIER pense que cela ferait perdre du temps alors que la mise à l'enquête a lieu actuellement. Il propose de soutenir cette demande et de faire un essai de fermeture pour étudier de quelle manière cela impacterait les Saconnésiens et Saconnésiennes.

M. CUDRE comprend le problème des riverains cependant la décision est dans les mains du Conseil d'Etat et le Conseil administratif lui semble plus à même de l'approcher. Puisque la commission ne pourra pas statuer là-dessus, il faut renvoyer ce courrier au CA pour que celui-ci fasse un suivi au Conseil d'Etat.

M. BISE soutient la proposition de cette association, même si les explications présentées au TCR récemment étaient intéressantes. Il pense qu'il y a un gros problème de mobilité pour tout ce secteur Auguste-Vilbert, et que le Conseil municipal devrait se décider sur cette proposition de période d'essai.

Mme MICHAUD ANSERMET comprend les riverains et estime que si l'on veut toucher le Conseil d'Etat, il faut faire une résolution adressée à celui-ci ce soir.

M. BAECHLER soutient également la vision de cette association, d'autant plus que de nombreux chamboulements vont venir prochainement, notamment avec les travaux du tram.

M. PORTIER note que même pour la mobilité douce, rien n'est prévu pour Auguste-Vilbert. Dans deux ans on changera le sens de circulation sur le haut de l'Ancienne-Route, et il aurait fallu faire une analyse totale de l'ancien village par rapport au projet Carantec, au tram, etc. C'est maintenant qu'il faut agir.

M. BISE rappelle que l'un des arguments principaux pour la condamnation du chemin Auguste-Vilbert était esthétique car il faudra consolider le bas de la colline au bas de l'église avec l'arrivée du tram. Si l'on conserve la circulation dans les deux sens, il faudra construire un mur de 2 mètres de haut pour tenir la colline et l'église.

Mme MAMIN-TISSOT croit que le problème soulevé par le courrier est parfaitement connu au sein de la commission ATM, qui a évoqué plusieurs fois les problèmes de circulation en général dans la commune et a demandé une présentation complète de la circulation à partir du projet Carantec et des Nations. Elle trouve important de présenter les schémas de circulation dans leur totalité, ainsi que leur évolution au fil des chantiers.

Mme PERROTIN DURET note que l'enquête publique dure jusqu'au 14 juin et qu'il faudrait donc écrire à l'OCT le lendemain pour leur faire savoir qu'il y a une opposition particulière sur la fermeture et demander d'effectuer un essai comme mentionné dans le courrier.

M. EYA NCHAMA se demande s'il sera vraiment possible d'empêcher cette fermeture, d'autant plus que le calendrier a probablement été échelonné en fonction de ce délai. Par ailleurs, il ne faut pas regarder uniquement la fermeture de ce chemin, mais prendre le Grand-Saconnex dans sa globalité avec les futurs changements. En essayant de résoudre Auguste-Vilbert seul, on risque de déplacer le problème à un autre quartier. Il faut garder l'ensemble de la ville à l'esprit. Lors de la venue du Conseil d'Etat, il se rappelle que celui-ci avait mentionné que les vélos et piétons pourraient continuer à circuler.

La Présidente entend deux propositions concrètes, c'est-à-dire demander au Conseil administratif de contacter le Conseil d'Etat ou faire une résolution.

Mme EDELENBOS signale le fait que d'après le règlement du Conseil municipal, une résolution ne peut pas être adoptée spontanément mais qu'il faut la soumettre au minimum 5 jours avant la séance (art. 31).

M. BISE soutient alors l'autre proposition. M. PORTIER dit qu'il faut faire attention au délai.

M. JIMAJA tient à dire que le courrier n'est pas tout à fait exact, car le CM avait reçu des informations à ce sujet. Si les Conseillers municipaux le souhaitent, un courrier pourra évidemment être envoyé dès le lendemain, cependant il rappelle que les études de circulation indiquent ce qu'il pourrait arriver si l'on ne fait rien. Cela signifie qu'il faut prévoir des mesures d'accompagnement. Personnellement il pense qu'il faut d'abord observer comment les choses évoluent pour éventuellement apporter des corrections. Il n'est d'ailleurs pas sûr que d'écrire là-dessus au Canton fasse partie des prérogatives du CM.

M. BAECHLER objecte que cela fait partie de leurs prérogatives par rapport aux citoyens. En présence d'un courrier d'une association, justifié, et des craintes sur la circulation actuelle et à venir, l'écoute est importante et il estime qu'il faut faire tout ce que l'on peut.

La Présidente demande s'il y a des oppositions à transmettre le courrier au Conseil administratif. Il n'y a pas d'objection.

M. SIMETH lit le courrier de démission de M. WAGNER (*annexe 3*).

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER n'a pas de communications à faire.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO déclare que les portes ouvertes de la Villa Sarasin en lien avec le projet du musée de la BD ont été une belle réussite, avec environ 150 à 200 visiteurs par jour. Pour la suite des opérations, une fondation sera mise en place pour travailler sur ce projet, qui comportera en son sein notamment deux représentants pour le Canton, deux pour l'association et deux pour la commune du Grand-Saconnex – répondant ainsi à la demande de M. STEINER. Le Canton engagera quelqu'un pour faire un cahier des charges et pour travailler sur la possibilité de lancer un appel à projet pour la rénovation de la Villa.

Par ailleurs il signale qu'à partir d'octobre le service social mettra en place une antenne pour le désendettement, une fois par mois au Grand-Saconnex.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA rappelle la séance d'information publique sur le thème du bruit et de la qualité de l'air au Grand-Saconnex organisée le 16 juin à 18h à la salle communale des Délices. Le 17 septembre le SATPE et le service des parcs organisent une après-midi de la mobilité douce en collaboration avec le secrétariat général et le service Accueil, culture, et sport. Cet événement aura pour vocation de mettre en avant la nouvelle installation des panneaux pédagogiques au sein des parcs par le service des parcs au travers d'un concours qui invitera la population à parcourir ces parcs à pied ou à vélo. La marche et le vélo seront donc à l'honneur et Genèveroule sera présent afin de présenter ses services. OVO logistique sera également de la partie afin d'expliquer la démarche innovante entourant l'installation sur le parking de Carantec du premier Nano-Hub saconnésien. Le premier Nano-Hub a été mis en place à Carouge et l'émission TTC a consacré un sujet sur cette initiative. Plus d'informations seront communiquées ultérieurement. Par ailleurs, au vu du fait que beaucoup se plaignent de nuisances olfactives, une station de mesure sera installée à l'école Place pour une durée d'un an. Le 15 juin. Les prises de mesure débuteront le 1^{er} juillet, et une matinée pédagogique destinée aux élèves de l'école sera organisée à la rentrée scolaire de septembre, afin de leur présenter la station et son utilité.

M. JIMAJA rappelle ensuite la visite du « Jardin des Nations » qui a lieu le 28 juin 2022 et invite les participants à s'y inscrire d'ici le 21 juin. Il lit ensuite le programme de cette visite.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les réponses aux questions et propositions de la séance du 9 mai 2022 se trouvent à disposition sur CMNet et sont également à disposition en copie papier sur les chaises du public (*annexes 4 et 5*). Elle invite les Conseillers municipaux qui souhaitent réagir ou demander des éclaircissements sur ces réponses à s'annoncer.

Mme MICHAUD ANSERMET réagit à la réponse donnée sur sa motion concernant la pose de bancs au parc Sarasin. La commune affirme qu'une table a été installée, or celle-ci a disparu depuis trois semaines. De plus sa motion demandait de placer des bancs au bas du parc, où il n'y en a actuellement aucun, et elle croit savoir que Palexpo avait été d'accord avec cette proposition.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 690'000.- TTC destiné à la réalisation des études pour le réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux

M. BRADLEY donne lecture du rapport. La Présidente ouvre la discussion.

M. BISE n'a aucun doute sur le sérieux du travail de la commission, toutefois il avoue avoir été stupéfait par le montant de CHF 690'000.- pour un crédit d'étude. Cela représente deux mois de travail d'un bureau d'ingénieurs à plein temps et il se demande si cela est bien normal.

Mme MICHAUD ANSERMET note que ce projet fait partie du PA4 et que la Confédération accepte de financer environ 80% de ceux-ci. Il faudrait savoir si Berne accepte de financer ce projet avant d'accepter un crédit d'étude de CHF 690'000.-.

M. BAECHLER trouve également que ce montant est exorbitant, surtout qu'il ne prend pas en considération les routes et chemins perpendiculaires. Il est par ailleurs surpris que les associations n'aient pas été incluses dans ce cadre.

M. JIMAJA précise qu'il y aura une large concertation, et que les citoyens et associations du périmètre pourront tout à fait se manifester. Pour ce qui est du financement de la Confédération, on n'a pas encore l'ensemble des projets individuels, cependant même sans ce financement, il faut prendre en compte les autres : le FI prendra par exemple 50% en charge si 10% sont financés par Berne. Il rappelle que les débats faits en commission sont riches et que toutes les réponses ont été apportées en commission, et il trouve dommage de refaire le débat en plénière.

M. CUDRE propose également aux gens de relire le PV sur CMNet. Personnellement il était également surpris par ce montant au départ, mais il suffit de voir les réponses du SATPE pour comprendre.

M. JIMAJA ajoute avoir rencontré des gens du périmètre qui se préoccupaient du bruit, et il les a rassurés par rapport à l'étude sur ce chemin et sur le fait qu'il y aura une concertation.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si ce projet sera accepté dans le PA 4, car le financement du Canton est lié au financement de la Confédération.

M. JIMAJA répond que dans le PA 4 certains projets ont un financement individuel – donc pour ceux-ci, la part financée est déjà connue – tandis que d'autres sont des « paquets » de mesures. Ce projet est dans le paquet 32.1.25, dont le détail se trouve sur le site de la Confédération. Il répète que même sans la Confédération, il y a le financement du Canton et celui des Fonds intercommunaux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met le rapport au vote. **Celui-ci est adopté par 17 oui, 2 non et 3 abstentions.**

4.2 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité concernant l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'621'000.- TTC destiné à la réalisation des travaux en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville

M. BRADLEY donne lecture du rapport. Il précise que celui-ci est succinct dans un but d'efficacité.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions. Le rapport est mis au vote, **celui-ci est adopté par 21 oui, 0 non, 1 abstention.**

4.3 Rapport d'information de la commission Equipements publics concernant le Centre Sportif du Blanché, l'outil Signa-Terre et le CAD à l'école du Pommier

M. BISE donne lecture de son rapport. La Présidente ouvre la discussion.

M. PORTIER remercie M. BISE pour son rapport. Certains éléments ont été découverts : 50% du CAD seulement est alimenté par les ordures, les 50% restants étant produits par le gaz ; selon lui, le CAD n'est donc plus d'actualité. Il faudrait creuser dans d'autres directions, notamment le photovoltaïque et les pompes à chaleur. Au vu de la crise actuelle, il lui semble peu judicieux de partir sur du gaz. Par ailleurs lors de cette séance on a pu esquisser un cahier des charges pour l'avenir du centre sportif. Certaines contraintes sont inéluctables pendant la réflexion continue.

Mme PERROTIN DURET demande quelques éclaircissements quant aux derniers paragraphes mentionnant le manque de place pour les chaudières actuelles et le coût annuel identique à celui de la chaufferie. Cela lui semble en contradiction.

M. BISE explique que les avantages du CAD sont les économies d'énergie, toutefois les coûts sont d'une part le raccordement, qui a un prix ponctuel, et d'autre part un « abonnement » qui est identique au coût actuel de la chaufferie.

M. PORTIER ajoute que le manque de place est mentionné car il signifie que l'on ne peut pas avoir les deux installations de production de chaleur en même temps : soit on laisse la chaudière à gaz actuelle, soit on met le chauffage à distance à sa place. Le bâtiment ne permet pas une grande extension.

Mme MAMIN-TISSOT se rappelle qu'une étude a été lancée quelques années auparavant pour équiper les toits plats des bâtiments publics de panneaux photovoltaïques, et elle demande si cela est possible, s'il y a eu un retour formel de cette étude.

M. PORTIER dit que cela fait effectivement partie d'une étude qu'il a demandée depuis longtemps, et il estime que toutes les toitures peuvent être équipées. Il y a aussi des possibilités d'extensions des panneaux existants, dont le CVHS.

M. POMATTO dit qu'on avait eu un retour sur toutes les toitures de la commune avec un degré d'incidence sur les lieux les plus avantageux pour le solaire.

M. JIMAJA pense qu'il serait bien d'étudier des mesures dynamiques et volontaristes avec la commission, non seulement pour équiper les bâtiments communaux de solutions locales, mais également inviter les citoyens à le faire. Il proposera à la commission de se réunir lorsqu'il aura davantage d'éléments à étudier.

4.4 Rapport d'information du groupe de travail « Plan directeur communal » sur l'avancement de l'avant-projet de PDCom

M. JIMAJA donne lecture de son rapport. La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

4.5 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association « Grand-Sacconnex Natation »

Mme EDELENBOS lit son rapport. La Présidente ouvre la discussion.

M. CUDRE trouve triste qu'il n'y ait que 5 personnes à une AG. Cela devient presque une réunion de comité, pas une assemblée générale.

Mme EDELENBOS note que les personnes présentes ont dit avoir des problèmes au niveau de l'association, c'est-à-dire que les gens viennent à la piscine pour nager individuellement, ce qui ne crée pas les mêmes liens sociaux que dans d'autres associations comme pour le football.

Mme MAMIN-TISSOT ajoute que c'est une association qui a été mise en souffrance par les difficultés techniques de la piscine, qui a été en travaux de longs mois, puis fermée à cause de COVID, ce qui ne permet pas de souder les liens du club. Elle se dit étonnée qu'il n'y ait pas de rapport sur l'apprentissage de la natation et l'accoutumance à l'eau. Il faudrait que le club dise à la commune s'ils ont besoin de soutien plus spécifique.

M. HULLIGER partage son expérience d'ancien délégué à cette association. Il n'y avait jamais personne à l'AG. La Présidente, qui a été déléguée il y a dix ans, le confirme, de même que M. PORTIER.

La Présidente trouve dommage que l'association ne soit pas très active et demande si le président de celle-ci pourrait s'entretenir avec Mme BUCHO BUSCHBECK.

Mme EDELENBOS affirme que le comité semble confiant vis-à-vis de la fréquentation de la piscine et pense qu'après l'été cela ira mieux.

M. POMATTO ajoute avoir été régulièrement en communication avec le président et le comité pendant les mesures COVID, et il les a trouvés réactifs. Ils semblaient également intéressés à développer les activités pour les adultes et préprofessionnels à Pré-Bois.

M. BAECHLER croit savoir que certaines associations comme Aquatraining cherchent des points d'eau, et peut-être qu'elles pourraient trouver un arrangement avec le club. D'autre part il trouve que les horaires du bassin ne sont pas forcément compatibles avec les disponibilités des personnes actives, et une réflexion pourrait être menée pour satisfaire les besoins et la demande.

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 690'000.- TTC destiné à la réalisation des études pour le réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.**

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET constate qu'il est mentionné dans l'exposé des motifs que des concertations seront effectuées avec la population, et elle espère que celles-ci incluront le plus de monde possible. Par rapport à la planification, elle aimerait savoir si le crédit d'étude s'arrêtera en 2022 puisque pour 2023 on parle déjà des autorisations de construire et de la planification des travaux. Il lui semble donc que l'on va déjà au-delà du simple crédit d'étude d'aménagement, et cela lui donne l'impression que le projet avancera quoi qu'il arrive, sans remise en question possible.

M. PORTIER se dit surpris par les CHF 690'000.- destinés à l'étude et pense qu'il faudrait préparer un cahier des charges pour déterminer ce que l'on demandera aux bureaux d'étude, puis faire l'appel d'offre. Pour lui le projet ne convient pas tel que présenté, surtout dans la période actuelle.

M. JIMAJA répond que la planification mentionnée est indicative, mais lorsqu'on demande un financement pour un projet d'agglomération, il faut bien l'indiquer. Il rappelle par ailleurs que ce projet ne concerne pas uniquement le Grand-Saconnex, mais également Meyrin – pour un peu plus de 9%.

La parole n'étant plus demandé, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 13 oui, 8 non et 1 abstention,

1. *de financer les honoraires pour les prestations du pool de mandataires pour le réaménagement de l'axe Sarasin – Terroux, jusqu'à et y compris la phase SIA 41 appel d'offre ;*
2. *de financer les honoraires pour les prestations du mandataire concertation – communication pour le réaménagement de l'axe Sarasin – Terroux;*
3. *de financer les honoraires pour les prestations de l'ingénieur géomètre pour le réaménagement de l'axe Sarasin – Terroux, jusqu'à et y compris la phase SIA 32 projet de l'ouvrage ;*
4. *de financer les prestations pour les inspections TV du réseau secondaire d'assainissement des eaux de l'axe Sarasin – Terroux ;*
5. *d'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 690'000.- ;*
6. *de comptabiliser cette dépense dans les comptes d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif ;*
7. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
8. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
9. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 690'000.- afin de permettre l'exécution de ces aménagements.*

5.2 Ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'621'000.- TTC destiné à la réalisation des travaux en lien avec la modération de trafic et l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. PORTIER se souvient que les pétitionnaires, des riverains, demandaient de petites améliorations, c'est pourquoi il est choqué qu'on arrive à 2,6 mio de travaux alors que seul un petit aménagement était demandé. Evidemment il comprend qu'il faut assainir le réseau, mais il répète qu'il est très surpris qu'on arrive à ce chiffre.

M. JIMAJA comprend la surprise de M. PORTIER et explique que beaucoup de commissaires l'ont ressentie, cependant toutes les explications ont été données en commission, y compris les imprévus qui ont conduit à ce montant.

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote de celle-ci :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 17 oui, 1 non, 4 abstentions,

1. *de lancer les travaux destinés au réaménagement et à l'assainissement des chemins du Jonc et Jacques-Attenville ;*
2. *de mener ces travaux avec les objectifs suivants :*
 - *mettre en œuvre des éléments modérateurs de trafic ;*
 - *réaliser des aménagements tenant compte des enjeux climatiques, soit la plantation d'un arbre avec banc au droit du carrefour Jonc-Attenville et la réalisation des éléments modérateurs de trafic horizontaux avec surfaces plantées et perméables ;*
 - *modifier la matérialité du carrefour Jonc-Attenville via l'exécution de revêtements en béton balayé pour les trottoirs et en béton désactivé pour le seuil du carrefour ;*
 - *réaliser l'assainissement du réseau secondaire communal d'assainissement des eaux ;*
 - *réaliser l'assainissement du réseau communal d'éclairage public en tenant compte des enjeux définis dans le plan lumière communal.*
 - *poser un tube de réserve pour le réseau de fibre optique*
3. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'621'000.- TTC destiné à ces travaux;*

4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit, soit CHF 2'621'000.- TTC afin de permettre l'exécution de cette étude.*

Pause de 21h54 à 22h11. Mme VONLANTHEN quitte la séance.

6. Propositions du Conseil administratif

Mme PORTIER annonce qu'une date sera proposée en septembre pour une commission Equipements publics autour de la rénovation des jeux d'enfants dans le préau de l'école de la Tour.

M. POMATTO rappelle qu'une séance conjointe des commissions sécurité et cohésion sociale aura lieu le lendemain. Le 22 juin les finances recevront les Lions de Genève, et le 19 septembre aura lieu le bouclage des crédits du parking de Colombelle, de la Ferme Pommier et de la mise aux normes de la sécurité de la salle du Pommier.

M. JIMAJA annonce que la CARPE organise une conférence le 15 juin à la salle des Délices. Le 20 aura lieu la commission Transition, démocratie, le 22 se tiendra une TCR et la visite du chantier du Jardin des Nations aura lieu le 28.

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA explique que les travaux de la JAG nécessiteront de fermer la route François-Peyrot entre le giratoire du chemin du Pavillon et le carrefour avec la route de Ferney durant tout le mois de juillet.

Par rapport à l'étude interdisciplinaire sur le Jardin des Nations, les résultats des phases 1 et 2 développées en 2021 sont disponibles dès maintenant sur <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/grands-projets/jardin-nations>. Ceux-ci sont organisés autour de différents supports.

M. JIMAJA annonce l'événement EXPLORE le jeudi 16 juin dès 18h au Théâtre Pitoëff. Les résultats de l'étude « Vision Jardin des Nations » seront présentés par l'équipe d'Architecture Land Initiative (ALIN). Ensuite, c'est dans le cadre d'un débat public que l'on pourra discuter du rôle du quartier des Nations et des nouvelles manières d'appréhender ce territoire qui traverse les échelles et les frontières. (<https://exploregeneve.ch/programmation/explore-2022>). Il note que c'est sur ce même site internet que l'on trouve la plupart des thématiques de la Genève de demain. Par ailleurs le samedi 18 juin, de 15h à 18h, aura lieu la traversée du lac entre la plage des Eaux-Vives et la plage du Reposoir. Cet événement s'inscrit dans une stratégie de mobilité qui vise à renforcer les voies lacustres, activer la rive droite afin de faciliter l'accès à l'eau aux habitantes et habitants, tout en connectant le quartier des Nations au reste de la ville. Une

mouette sera mise à disposition, il invite donc les gens à venir nombreux pour partager cette expérience immersive. Enfin, en septembre 2022, c'est autour de la place des Nations que l'on pourra s'installer. A cette occasion, la place et ses abords seront activés avec de multiples événements. De plus amples informations seront communiquées ultérieurement.

M. JIMAJA ajoute que le 16 juin aura lieu au Théâtre Pitoëff la restitution publique de la résidence Explore. La résidence Tram des Nations est un programme de recherche artistique et d'action sociale imaginé autour de l'extension de la ligne 15 du tramway à Genève. Le rôle du groupe pluridisciplinaire d'artistes de cette résidence avait pour objectif d'explorer le rôle de l'art pour engager le public en abordant les enjeux liés à la transformation sociale et économique de la ville dans le cadre de l'extension de la ligne 15 de la place des Nations au Grand-Saconnex. Ensemble, ils créent des récits, des témoignages et des idées qui préfigurent cette nouvelle infrastructure.

M. JIMAJA indique ensuite que dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet du tram, environ 35 personnes sont venues (en date du 3 juin dernier) pour consulter le dossier PAP au SATPE. De plus, la suppression provisoire de places de parking le long du parc Sarasin fait partie des mesures liées au tram, avec pour objectif de garantir la sécurité de l'itinéraire cyclable en direction de l'avenue Louis-Casaï durant les travaux. Il insiste sur le fait que la commune n'a rien à voir avec la suppression de ces places, et que c'est le Canton qui en est entièrement responsable.

8. Motions

8.1 Motion orale de M. Portier pour équiper les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques et de bornes pour charger des vélos électriques

M. PORTIER souhaite que le Conseil administratif se penche sur les toitures des bâtiments communaux, avec le service technique. Il avait déjà lancé une motion par le passé pour équiper les Délices de panneaux, mais il souhaite également des bornes pour charger les vélos électriques. Il rappelle que toute toiture peut être équipée de panneaux, et qu'il faut aller de l'avant pour devenir des auto-consommateurs. Au CVHS il y a déjà tout un système, prêt pour l'extension des panneaux. Il faut profiter des subventions cantonales et fédérales actuelles car on ne sait pas combien de temps celles-ci seront disponibles. Il ne faut pas se contenter d'acheter de l'énergie verte aux SIG, il faut montrer l'exemple, comme d'autres communes l'ont déjà fait.

La Présidente demande si cette motion cible des bâtiments en particulier. M. PORTIER dit que ce serait pour tous les bâtiments communaux.

M. BAECHLER est d'accord avec cette proposition. Il y a déjà des communes qui se sont unies pour faire des offres avec des propriétaires, poser des panneaux en les subventionnant, ce qu'il trouve remarquable. Il pense que le Grand-Saconnex peut également le faire.

Mme PRUNCU CUTILE note qu'il faut garder à l'esprit le fait que les panneaux photovoltaïques poseront un jour problème au niveau des déchets. Aujourd'hui une nouvelle technologie se développe à Zurich, et il faut que le CA étudie également ces autres possibilités.

M. PORTIER concède que d'autres choses se développent, par exemple à l'EPFL, mais il ne faut pas attendre ces futures technologies pour agir.

M. JIMAJA dit qu'il est vrai que certaines communes riveraines ont déjà mis ensemble leurs forces pour mobiliser la population, comme l'avait fait remarquer Mme EDELENBOS il y a quelques temps. Le Grand-Saconnex est tout de même pionnier en la matière, puisque

c'était la première commune à recevoir le trophée de collectivité publique en transition. De plus, l'administration discute actuellement avec les services industriels pour trouver des solutions non seulement sur les bâtiments communaux, mais également pour aider les propriétaires. Parallèlement à cela, la commune participe à l'opération Commune Rénove. La commission Environnement sera prochainement invitée à se réunir pour étudier les différentes options. Cette motion va donc dans la bonne direction, que le Conseil administratif a déjà choisie, et celui-ci reviendra à la rentrée avec des éléments permettant au Conseil municipal de se prononcer non seulement sur les bâtiments communaux, mais aussi les bâtiments privés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met cette motion au vote. **Celle-ci est adoptée par 18 oui, 0 non, 3 abstentions.**

10. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER rapporte qu'on lui a signalé que les PV de février et de mars 2022 disponibles sur le site de la commune ne sont pas signés. Par ailleurs, il y a une erreur de numérotation sur ceux de janvier et février. Par ailleurs il note que la commune a mis à disposition un terrain près de l'ancien giratoire de Foretaille, pour de gros travaux. Lors de la préparation de ce terrain du bitume a été posé directement ce qui a pour conséquence que le terrain remonte d'environ 40 cm. Il demande s'il y a eu des négociations au niveau de la manière d'utiliser ce terrain, et si ce n'est pas le cas, pourquoi. Finalement il demande combien la commune a reçu pour mettre ce terrain à disposition.

M. JIMAJA répond que le déplacement a été fait dans le cadre des travaux pour la route des Nations, et qu'une négociation a bien eu lieu ; le Canton remettra le terrain en état une fois les travaux effectués.

Mme MICHAUD ANSERMET a appris que la piscine était à nouveau inutilisable récemment et elle aimerait savoir pourquoi. M. POMATTO ne croit pas que c'est le cas, mais il va se renseigner.

Mme PERROTIN DURET demande si la norme VSSN645075 sur les espaces de circulation sans obstacles peut être mise à disposition sur CMNet.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme PRUNCU CUTILE a constaté qu'il y a beaucoup de mégots sur le gravier dans le quartier du Pommier, ce qui n'est pas acceptable. Elle se demande s'il on peut mettre un panneau pour leur interdire de fumer à cet endroit ou attirer leur attention pour qu'ils n'y jettent pas leurs mégots. Elle propose également d'écrire un article à ce sujet dans le journal communal. Par ailleurs elle propose que la commune plante un arbre dans l'espace public en mémoire des gens décédés de COVID-19.

Mme PRUNCU CUTILE aimerait d'autre part que le Conseil administratif étudie la possibilité d'avoir 1 ou 2 crèches communales, au vu du fait qu'il y a déjà 270 enfants sur liste d'attente. Enfin, elle remercie l'administration pour la journée portes ouvertes de la Villa Sarasin, et elle propose de renouveler l'expérience en deuxième partie de l'année afin de permettre à plus de gens d'y aller.

M. VEIGA LÖFFEL propose d'imiter les communes qui ont équipé les pompes à vélo publiques d'outils de base pour la réparation des vélos.

Mme MAMIN-TISSOT propose d'étudier la possibilité de laisser le skate park de Palexpo à son emplacement actuel car il a beaucoup de succès. Ensuite elle demande un feedback sur l'usage et la distribution des jardins potagers du parc des Délices et du Pommier.

M. CUDRE propose que la commission des Finances se réunisse pour étudier les coûts potentiels pour la commune du futur musée de la BD, car il imagine que cela coûtera cher.

M. POMATTO affirme ne pas avoir de chiffres plus particuliers pour le moment, mais que la question pourra être abordée lors de la prochaine séance.

M. CUDRE voit que le projet avance et est presque à bout touchant sans que la commission ne se soit jamais prononcée là-dessus.

M. BAECHLER ajoute que le projet avance alors que l'on n'a pas fait de décision de principe.

M. POMATTO objecte qu'une décision de principe a été prise lors d'une TCR, avec un vote formel. Les chiffres n'ont pas encore été votés car il n'y en a pas pour le moment, les seuls chiffres articulés étant le montant que le Canton est prêt à engager. La commune a accepté que la villa soit ouverte à la population, rénovée et transformée en Musée de la BD. Si pour une raison ou une autre le Grand Conseil ne vote pas le projet de loi, le Grand-Saconnex ne pourra pas l'assumer seul, financièrement. Les coûts du bâtiment ont été présentés cependant, et le cahier des charges sera pris par le Canton, le CM n'aura pas à approuver de crédit pour le moment.

M. PORTIER propose que la question des jardins potagers soit mise à l'ordre du jour d'une séance de commission Environnement.

M. JIMAJA confirme que certains jeunes ont fait la demande pour le skate park. Une rencontre aura lieu lundi avec Palexpo et la question y sera abordée.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

La Présidente annonce le prochain Marché de Saconnay le 1^{er} juillet sur le thème « Tutti Frutti ».

12.2 Autres communications / Remarques

M. BAECHLER invite ses collègues à consulter l'article du mois de juin sur le site geneve.assprop.ch, qui contient de nombreuses informations sur tout ce qui concerne les projets communaux (énergie, biodiversité, canopée, etc.).

M. CUDRE remercie l'administration communale pour l'organisation de la sortie bateau du 2 juin dernier, qui était dans l'ensemble très satisfaisante. Il note cependant avoir été choqué de constater que le seul vin rouge à bord était à CHF 69.- la bouteille.

M. POMATTO dit qu'effectivement cela s'est mieux passé dans l'ensemble que l'année précédente, où la commune s'était plainte de la qualité du repas. Hélas, la CGN a un traiteur par lequel on est obligé de passer. Ces problèmes ont été relevés, et il espère qu'ils seront pris en compte pour l'avenir.

Mme PRUNCU CUTILE a eu la possibilité de passer aux journées portes ouvertes de la Villa Sarasin, où elle a pu voir beaucoup de personnes de la commune, et aucune ne semblait opposée au projet de musée. Tous ont semblé enchantés, il y a eu beaucoup de propositions pour des activités, événements, etc. Elle trouve dommage que peu de ses

collègues se soient déplacés pour découvrir ces propositions. De plus, elle estime que la commune y gagnera car elle pourra obtenir un financement du Canton pour réparer cette villa.

M. EYA NCHAMA déclare qu'il est important de se concentrer à la rentrée pour mieux travailler ensemble. Il voit souvent des oppositions inattendues à certains projets, mais il estime qu'il faut s'organiser pour mieux défendre les intérêts de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 23h05.

Le Secrétaire

Yann Simeth

La Présidente

Peta Girod